

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2019

**Objet :** Appel à projet ID 2019.- Octroi de subsides complémentaires.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu le règlement 2019 de l'appel à projets "Initiatives durables" adopté en 2019;

Considérant qu'un montant supplémentaire a été alloué à l'appel à projet lors de la modification budgétaire;

Considérant que le jury de l'appel à projets a désigné les lauréats complémentaires et les montants alloués;

Considérant que le jury a retenu les lauréats complémentaires suivants:

- 2019\_11 asbl Gestion de Projet Haute École Francisco Ferrer (656.574.885) - 5.000,00 EUR;
- 2019\_21 asbl Institut Saint Louis (410.139.754) - 2.500,00 EUR;
- 2019\_37 asbl Centre culturel de Bruxelles Nord - Maison de la création (870.519.273) - 5.000,00 EUR;
- 2019\_46 association de fait - Comité de parents de l'école fondamentale du Tivoli représentée par Christèle Simonard, rue Fransman 116 - 1020 Bruxelles - 5.000,00 EUR;
- 2019\_56 asbl Parckfarm T&T (550.642.769) - 5.000,00 EUR.

Considérant que les montants sont disponibles à l'article 10401/10401/332/02 du budget ordinaire 2019.

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a adopté la liste des lauréats complémentaires et les montants alloués, et qu'il a également, engagé les dépenses relatives à ces subsides et autorisé la liquidation de ces montants sous réserve de l'octroi de ces subsides par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer les subsides complémentaires aux lauréats 2019 de l'appel à projet Initiatives durables :

- 2019\_11 asbl Gestion de Projet Haute École Francisco Ferrer (656.574.885) - 5.000,00 EUR;
- 2019\_21 asbl Institut Saint Louis (410.139.754) - 2.500,00 EUR;
- 2019\_37 asbl Centre culturel de Bruxelles Nord - Maison de la création (870.519.273) - 5.000,00 EUR;
- 2019\_46 association de fait - Comité de parents de l'école fondamentale du Tivoli représentée par Christèle Simonard, rue Fransman 116 - 1020 Bruxelles - 5.000,00 EUR;
- 2019\_56 asbl Parckfarm T&T (550.642.769) - 5.000,00 EUR.

Annexes :

